

AD MAG

#19

Septembre 2023

Un condensé d'infos et d'actus au service de votre métier d'assistante dentaire.



Votre minute

« Bien-être »

Dr Françoise COTON MONTEIL

Le chat, un Maître Zen ?

De l'art de bâiller
et de pandiculer.



Peut-être avez-vous déjà observé les chats qui se lèvent après une période de repos et d'immobilité. Ils arquent le dos, laissent tomber le ventre, se courbent vers le sol, allongent les pattes puis le dos puis le ventre, et bâillent à s'en décrocher la mâchoire...

Les animaux ne s'étirent pas, ils pandiculent... **pour réveiller les muscles, pour activer la circulation sanguine et améliorer les systèmes lymphatique et immunitaire, pour éliminer les toxines (dioxyde de carbone, acide lactique,...) et pour relâcher la tension accumulée...**

Naturellement, nous pandiculons au réveil, mécanisme naturel destiné à nous extraire de l'engourdissement du sommeil et à remettre la machine en ordre de marche, mais aussi le soir, les premiers bâillements étant destinés à nous alerter de l'arrivée imminente du sommeil... Mais dans la journée ? Peu d'entre nous s'autorisent à bâiller/s'étirer dans la journée par pure convention sociale...

Vous voulez essayer ? Le bâillement est un cas particulier de pandiculation limitée à la sphère oro-faciale associant le système respiratoire et le rachis cervical et thoracique. Comme pour la respiration, vous pouvez décider de déclencher volontairement le bâillement : ouvrez grand la bouche, inspirez/avalez une grande quantité d'air et vous constaterez que le déclenchement se fait automatiquement. L'air se bloque dans la poitrine puis l'expiration se déclenche avec relâchement des tensions dans les mâchoires, le cou, les épaules et, peut-être, une larme au coin de l'œil. L'armure thoracique se relâche, l'espace de la gorge s'ouvre... les non-dits s'évacuent et avec eux disparaît la sensation de gorge nouée...

Laissez-vous bâiller, laissez-vous respirer.



La vie du cabinet

« L'expérience nous enseigne que les couleurs font naître des états d'âme particuliers » - Goethe -

Dans les cabinets médicaux, les professionnels portent des tenues de différentes couleurs.

Bleu, vert, rose, violet... Quand il s'agit de se vêtir, même l'équipe dentaire se soumet à la mode.



Pour autant, on peut s'interroger et se demander

s'il existe un véritable code couleur pour les tenues « dentaires »

- > On commence à voir apparaître dès 1834 dans les hôpitaux « une tenue uniforme » réglementaire. La célèbre blouse blanche est alors utilisée par excellence dans le secteur de la santé, car elle représente un symbole de pureté, de propreté et d'hygiène.
- > Le choix de la couleur verte (ou bleue) utilisée principalement en chirurgie est apparu durant la Première Guerre mondiale.



> Le rouge « sanguin » paraissant trop éblouissant à la lumière des blocs opératoires, on lui préféra un vert plus apaisant et plus serein qui transformera le rouge en un brun moins impressionnant pour les patients, et moins fatigant pour l'acuité visuelle des chirurgiens.

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la plupart des textiles synthétiques colorés feront leur apparition.

Les messages inconscients transmis par les couleurs intéressent aussi les chercheurs en communication car on sait notamment qu'elles jouent un rôle essentiel dans la nature et chez les animaux.

Le vocabulaire de la couleur possède sa propre symbolique, avez-vous déjà regardé la signification des couleurs que vous portez ?



Évolution professionnelle

Intégration des assistantes dentaires au RPPS

Depuis juin 2023, **les assistantes dentaires ne sont plus intégrées au répertoire Adeli mais au RPPS** (Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé) sous la volonté de l'Agence du numérique en santé (ANS) et conformément aux dispositions du Code de la santé publique.

Reconnus professionnelles de santé à part entière depuis 2016, les assistantes dentaires comme les orthophonistes, diététiciens, orthoptistes... doivent maintenant **s'inscrire auprès de l'ARS pour obtenir un numéro RPPS**.

Ce numéro RPPS (composé de 11 chiffres), unique et permanent, est envoyé et gardé tout au long de leur carrière. Contrairement au numéro Adeli actuel qui variait selon le département d'inscription. Une fois inscrites dans le répertoire, ces professionnelles auront la possibilité de gérer leurs formalités en ligne en cas de changement de situation via le portail RPPS.



Pour en savoir plus



Assistant dentaire de niveau 2 : la loi est adoptée

La loi créant l'assistant dentaire de niveau 2 (AD2) a été définitivement adoptée par le Sénat et l'Assemblée nationale les 9 et 10 mai et publiée au Journal officiel du 20 mai. Cette loi définit le cadre de cette nouvelle profession.

- > **L'AD2 pourra contribuer aux actes d'imagerie** à visée diagnostique, aux actes prophylactiques, aux actes orthodontiques et à des soins post-chirurgicaux. Ces actes seront précisés par décret en Conseil d'État après consultation des Académies nationales dentaire et de médecine.
- > **L'AD2 exercera obligatoirement sous la responsabilité du chirurgien-dentiste.**
- > **Le nombre d'AD2 ne pourra, sur un même lieu, excéder le nombre de chirurgiens-dentistes présents.** Ce afin d'éviter la création de structures dédiées uniquement à des actes correspondant aux attributions des AD2.
- > **Ce statut d'AD2 sera subordonné à l'obtention préalable d'un titre de formation**, dont les modalités et le contenu seront fixés par arrêté, après discussion avec l'Ordre et les autres acteurs.

PRISE EN CHARGE & FINANCEMENT POSSIBLES VIA L'OPCO EP
en fonction des critères de branche

**Planifiez
dès à présent
vos actions
de formation
2023 !**

**au format
qui vous convient**

À LA RENTRÉE, QUELLE(S) THÉMATIQUE(S) DE FORMATION CHOISIREZ-VOUS ?



☒ **Les clefs d'une communication efficace au cabinet dentaire** – 7 heures

- Classe virtuelle du 28 septembre 2023



☒ **Initiation à l'hypnose médicale à visée analgésique et anxiolytique** – 21 heures

- Lyon, les 18, 19 et 20 octobre 2023
- Nantes, les 13, 14 et 15 décembre 2023
- Paris, les 15, 16 et 17 novembre 2023

☒ **La prise en charge des patients en situation de handicap** – 7 heures

- Classe virtuelle du 1^{er} décembre 2023

☒ **Éducation à la santé orale** – 7 heures

- Classe virtuelle du 12 octobre 2023

ÊTES-VOUS À JOUR

DE VOS FORMATIONS OBLIGATOIRES ?

☒ **AFGSU 2 – Les gestes d'urgence au cabinet dentaire** – 21 heures

- Formation initiale de 3 jours en présentiel
- Revalidation obligatoire sur 1 journée tous les 4 ans

☒ **MAJGRI – Co-pilotez la stérilisation au cabinet dentaire** – 7 heures

- Formation en **mise à jour des connaissances en gestion du risque infectieux** obligatoire pour toutes les assistantes et aides dentaires qualifiées, **tous les 5 ans**
- Formation en ligne 100 % e-learning, à votre rythme, en toute flexibilité !
- 100 % prise en charge par l'OPCO EP

**Prenez
soin de vous !**



- Formation de 7 heures
- Prévention des troubles musculosquelettiques et des situations de stress et d'épuisement professionnel pour l'équipe dentaire.



**100 % e-learning,
100 % en ligne !**



**Programme,
tarif &
inscription :**



Participez à notre grande enquête FORMATION ASSISTANTE DENTAIRE
Constamment à votre écoute... pour une offre de formation
100 % assistante dentaire !

- En 10 questions, faisons le point sur vos pratiques en termes de formation mais aussi sur vos souhaits et besoins !
- Notre objectif : vous proposer une offre de formation sur mesure. Au plus près de vos attentes, aspirations et contraintes !



Accédez au sondage

<https://fr.surveymonkey.com/r/enqueteformationAD>

» Découvrir, agir, s'investir !

On entend très souvent le terme **antibiorésistance**, à quoi correspond-il exactement ?

L'antibiorésistance est un phénomène où les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques, ce qui signifie que ces médicaments ne sont plus aussi efficaces.

Les bactéries, à force d'être en contact avec des antibiotiques, mutent ou acquièrent des gènes qui les aident à survivre même en présence d'antibiotiques. On parle de bactéries multirésistantes (BMR). En France, 5 000 décès par an sont dus à des infections à BMR que l'on n'a pas pu soigner.

Est-ce que les patients des cabinets dentaires sont concernés ?

Tout le monde est concerné. L'une des principales causes de l'antibiorésistance est l'**utilisation incorrecte ou excessive des antibiotiques** : la prise d'antibiotique sans ordonnance médicale, l'arrêt prématuré du traitement, la non-observance des posologies prescrites...

Les patients qui ne prennent pas d'antibiotiques ne sont pas épargnés. Il faut savoir qu'une personne infectée par des BMR peut contaminer son entourage. Ces BMR peuvent également circuler dans le cabinet dentaire et se propager...

En quoi l'implication des assistantes dentaires et de l'équipe dentaire est-elle essentielle pour lutter contre l'antibiorésistance ?

Nous pouvons tous contribuer à lutter contre l'antibiorésistance. Par une série de mesures limitant la propagation d'infections bactériennes - le lavage des mains, la vaccination, le respect des protocoles d'hygiène et de stérilisation - nous participons à cette lutte.

> Il est crucial de promouvoir une utilisation responsable des antibiotiques en accompagnant nos patients et en limitant les prescriptions au strict nécessaire.



Les antibiotiques sont précieux, utilisons-les mieux.



10 CONSEILS PRATIQUES À DONNER AU PATIENT

VOTRE TRAITEMENT



- 1 Un antibiotique est utile uniquement face à une **infection avérée**.
- 2 Si le chirurgien-dentiste a évalué que vous en aviez besoin, c'est qu'il s'agit bien d'une infection aiguë.
- 3 Une douleur intense ne signifie pas systématiquement infection, penser inflammation !
Pas besoin d'antibiotique dans ce cas.
- 4 Votre chirurgien-dentiste vous a **prescrit un antibiotique**. Pour que le traitement fonctionne, il est important de respecter scrupuleusement **durée et dosage**.
- 5 Prenez l'antibiotique pendant toute la durée du traitement, même si vous vous sentez mieux avant la fin du traitement. Cela aidera à éliminer complètement l'infection. Un arrêt précoce pourrait vous faire rechuter.
- 6 Si vous ressentez des problèmes gastro-intestinaux tels que des maux d'estomac, des nausées ou des diarrhées, n'hésitez pas à nous contacter. Le chirurgien-dentiste pourra éventuellement vous recommander des mesures pour soulager ces symptômes.
- 7 Ne partagez pas votre antibiotique avec d'autres personnes, même si elles présentent des symptômes similaires. Chaque personne doit avoir une prescription appropriée.
- 8 Ne démarrez jamais un traitement antibiotique sans un avis médical.

À LA MAISON



- 9 Ne conservez pas les antibiotiques non utilisés, **rapportez-les à votre pharmacien**. Ne les jetez pas à la poubelle.
- 10 Votre brosse à dents est personnelle. Pour ne pas partager vos bactéries, évitez qu'elle soit en contact avec celles des autres membres de la famille.

La vaccination HPV

Papillomavirus humains

La vaccination contre les infections à Papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans avec un schéma à 2 doses à 6 mois d'intervalle.

À partir de la rentrée de septembre 2023, les collégiens, en classe de 5^e, pourront se faire vacciner gratuitement pour assurer une meilleure protection contre les cancers liés aux Papillomavirus humains (ou HPV : Human Papilloma Virus). Un accord parental sera nécessaire et la vaccination ne sera pas obligatoire.



➡ Qu'est-ce que l'infection à HPV ?

HPV est l'abréviation de **Human Papilloma Virus** (Papillomavirus humains). Il s'agit de l'infection sexuellement transmissible (IST) la plus fréquente. Ce virus se transmet par contact cutané direct, le plus souvent lors de rapports sexuels, avec ou sans pénétration. Près de **80 % des personnes seront infectées** par le virus HPV au cours de leur vie.

➡ Quel lien entre HPV et cancer ?

Chaque année en France, 6 400 nouveaux cas de cancer sont liés aux HPV. Dans la majorité des cas, **les cancers liés à l'infection par les HPV concernent le col de l'utérus** (44 %) et l'oropharynx (22 %). Si les cancers concernent en majorité les femmes, un quart touchent les hommes.

➡ Une infection par HPV entraîne-t-elle systématiquement l'apparition d'un cancer ?

Dans environ 90 % des cas, **l'infection à HPV disparaît spontanément dans les 2 ans**. Chez certaines, une infection à HPV peut persister plus longtemps. Les anomalies des cellules provoquées par le virus peuvent alors évoluer en lésions précancéreuses. Si les lésions précancéreuses ne sont pas traitées, elles peuvent, à leur tour, évoluer en cancer. **L'évolution est lente entre l'infection à HPV, l'apparition de lésions précancéreuses, et celle d'un cancer.** Les délais sont de 10 à 20 ans entre une infection à HPV et l'apparition d'un cancer.

L'UFSBD a par ailleurs édité deux affiches destinées aux salles d'attente des praticiens afin de sensibiliser les parents à cette question de santé publique.

➡ Peut-on traiter l'infection à HPV ?

Il n'y a pas de traitement pour l'infection à HPV. Dans 90 % des cas, environ, notre système immunitaire l'élimine le plus souvent spontanément.

➡ Pourquoi vacciner les adolescents dès l'âge de 11 ans ?

Les vaccins contre les HPV sont des **vaccins préventifs** : ils n'ont aucune efficacité sur une infection en cours. C'est pourquoi il est nécessaire de vacciner les adolescents avant qu'ils ne soient infectés.

- Les données scientifiques montrent que la réponse immunitaire est meilleure lorsque le vaccin est administré **avant 15 ans** plutôt qu'après.
- Si la première dose du vaccin est administrée dès 11 ans (et jusqu'à 13 ou 14 ans en fonction du vaccin), **seules deux doses seront nécessaires.**

